

APPEL A DECLARATION D'INVENTION PROJETS D'INNOVATION TERRITORIALE

Sciences Humaines & Sociales

Date de clôture des dépôts des fiches
10 février 2017

Site de publication de l'appel à Déclarations :
<https://www.sattse.com/aap-shs-pit/>

1 OBJET DE L'APPEL

La SATT Sud-Est, Société d'Accélération du Transfert de Technologies Sud-Est, a pour mission de transférer les résultats de la recherche publique des Régions PACA et Corse (Aix-Marseille Université, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Université de Toulon, Université Nice Sophia Antipolis, Université de Corse Pasquale Paoli, CNRS, INSERM, Ecole Centrale Marseille, AP-HM et CHU de Nice). Son cœur de métier est la maturation des inventions des laboratoires régionaux et leur protection juridique (propriété intellectuelle) afin de pouvoir les transférer efficacement vers le monde socio-économique.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour ambition de faire émerger des inventions en Sciences Humaines & Sociales issues des territoires délocalisés d'Aix-Marseille Université en lien avec des laboratoires de recherche. Principalement :

- **Des Déclarations d'Inventions (DI)** destinées à être protégées et développées dans un processus de transfert SATT. Les résultats de recherche doivent avoir été concrétisés ou être facilement atteignables,
- **Des manifestations d'intérêts** lorsque les résultats de recherche ne sont pas encore démontrés, avec des savoirs et des compétences qui peuvent être intégrés dans une solution aux thématiques identifiées, et qui pourront être valorisés au travers d'autres dispositifs tels que de la collaboration de recherche, une bourse CIFRE, H2020...

Cet appel à projet s'adresse aux territoires délocalisés et leurs chercheurs en lien avec les laboratoires du périmètre de l'Université d'Aix-Marseille situés hors des campus de Marseille et d'Aix-en-Provence, dans les zones appelées « territoires délocalisés d'AMU », souhaitant, dans une perspective de licence ou de création d'entreprise, réaliser une étude de faisabilité, un prototype ou une preuve de concept d'une invention et répondant à des enjeux applicatifs.

L'objectif est de transférer les inventions issues des territoires via les équipes de recherche vers un acteur socio-économique (entreprise, start-up, association, collectivité territoriale...) par le biais de licences d'exploitation :

- d'un titre de propriété (marque, dessin & modèle...),
- d'un code logiciel déposé auprès de l'Agence de Protection des Programmes,
- ou de savoir-faire.

Ce transfert doit permettre à un acteur socio-économique d'obtenir un avantage concurrentiel en répondant à ses enjeux de développement des territoires délocalisés.

La SATT Sud-Est et les établissements accompagneront le projet tout au long du processus de transfert.

2 LABORATOIRES CONCERNÉS

Cet appel s'adresse aux territoires délocalisés d'AMU et leurs laboratoires de recherche des laboratoires du périmètre de l'Université d'Aix-Marseille situés hors des campus de Marseille et d'Aix-en-Provence.

Pour les laboratoires multi-tutelles dont une ou plusieurs d'entre elles ne seraient pas actionnaires de la SATT, les dossiers seront jugés recevables mais feront l'objet de vérification quant au mandat de valorisation du laboratoire impliqué.

3 LECTURE DES PROJETS

Les projets sont mis en priorité suivant des critères relatifs à la probabilité de succès du transfert vers le monde socio-économique. Pour tous les projets, des études d'applications potentielles, des observations de marchés ciblés et des expertises métier sont prises en charge par la SATT Sud-Est.

Les critères suivants sont plus particulièrement regardés :

- La maturité de l'innovation,
- La caractéristique et le type de valorisation pressentie,
- La situation juridique de l'invention (copropriété),
- Les opportunités de protection de l'invention (Propriété Intellectuelle),
- Les moyens (humains, financiers, matériels...) nécessaires au transfert vers un acteur socio-économiques,
- La taille et les typologies des marchés potentiels,
- Les enjeux sociétaux de l'invention (emplois, création de valeur, respect de l'environnement, progrès social, vivre ensemble...).

A l'expertise interne réalisée par la SATT Sud-Est pourront s'ajouter des études externalisées comme par exemple des études de marché.

La lecture des projets sera faite par la SATT Sud-Est qui pourra si nécessaire joindre directement les porteurs du projet afin de compléter et/ou de clarifier les informations fournies.

4 MOYENS MIS EN OEUVRE

4.1 INVESTISSEMENTS

Sur une déclaration d'invention, La SATT Sud-Est se donne les moyens de prendre en charge l'ingénierie de projet destinée au transfert et la stratégie de transfert du projet. Cela comprend notamment les coûts de :

- Protection par titre de Propriété Intellectuelle,
- Etude des applications et marchés prioritaires de transfert,
- Si besoin, une maturation technologique y compris le recrutement de personnels dédiés, la sous-traitance et l'achat de petits équipements si nécessaire,
- Marketing et prospection de potentiels licenciés,
- Contractualisation de licence.

4.2 ORGANISATION

Cet appel à projet entre dans une démarche de valorisation et transfert des résultats de recherche vers le monde socio-économique. En cas d'invention déjà constituée, le projet suivra le processus de transfert selon

les modalités présentés en annexe « projet de maturation ». Une équipe projet de la SATT sera constituée pour répondre à l'ensemble des problématiques liées à ce projet de transfert.

5 INFORMATIONS UTILES

5.1 PROCÉDURE DE SOUMISSION

1^{er} cas : Les résultats de recherche sont présents ou sont facilement atteignables. Dans ce cas, compléter le dossier de déclaration disponible sur le site de l'appel. Il est constitué par :

- La Déclaration d'Invention **complétée, signée par le directeur du laboratoire et votre établissement, puis scannée sous format PDF.**
- La Description de l'invention sur papier libre (si absence de manuscrit et de place insuffisante sur la déclaration d'invention).
- les Fiches inventeurs complétées et signées.

2^{eme} cas : Les résultats de recherche ne sont pas encore démontrés. Dans ce cas, compléter le dossier en Annexe 3.

Dans les 2 cas, le dossier sera envoyé au choix :

- Sous format électronique (dossier compressé) :
 - A la SATT Sud-Est, à l'adresse générique de l'appel à projet : aap-shs@sattse.com
 - Au Point de Contact SATT d'AMU, Karine Chéhanne
 - A la chargée de mission PIT d'AMU, Angela Barthes

- Sous format papier par courrier postal à l'attention de Karine Chéhanne à la DRV d'AMU à l'adresse suivante :
 DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION - AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
 58 BOULEVARD CHARLES LIVON
 13007 MARSEILLE

- DATES CLÉS

Date d'ouverture de l'appel à Manifestation d'intérêt	10 décembre 2016
Date limite de clôture de soumission de la Manifestation d'intérêt	10 février 2017

5.2 CONTACTS

Pour toutes les questions d'ordre administratif d'envoi des projets :

- Mme Pascale DEGUILLEN : Assistante Transfert,
pascale.deguillen@sattse.com - 04 91 91 91 16

Pour toutes les questions d'ordre thématique ou en liant avec la rédaction de la déclaration d'invention :

- Laëtitia LASAGESSE : Responsable Projets SHS
- laetitia.lasagesse@sattse.com – 04 91 91 91 19

ANNEXE 1 : Processus de transfert

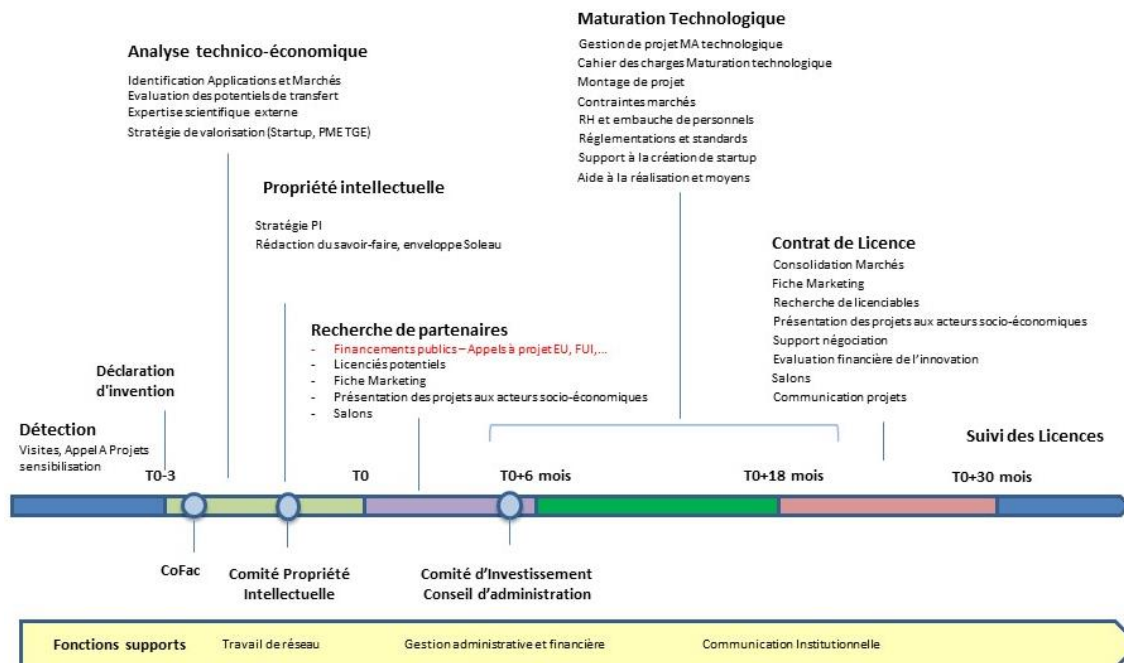
Un projet de transfert intégré dans la SATT Sud-Est vise à transférer des résultats de recherche vers le monde socio-économique par le biais de concession de licences d'exploitation de brevets, de logiciels, de bases de données, de savoir-faire, de dessin & modèle, de marque ou par la création d'entreprises. Pour optimiser le transfert, **des titres de propriété** intellectuelle peuvent être déposés afin de doter le licencié d'un avantage « concurrentiel » sur le marché. Si nécessaire, **une maturation technologique** peut être mise en œuvre. Il s'agit le plus souvent d'un **projet d'ingénierie** permettant de démontrer, par la preuve de concept, l'efficacité de résultats de recherche dans un contexte industriel.

Une équipe projet est constituée :

- D'un ou plusieurs **inventeurs**, issus des équipes de recherche d'un ou plusieurs laboratoires du périmètre de la SATT Sud-Est,
- D'un **ingénieur Propriété Intellectuelle** de la SATT Sud-Est, pour évaluer l'invention avec les inventeurs et déposer des demandes de protection au titre de la propriété intellectuelle,
- D'un **responsable de projet** de la SATT Sud-Est et éventuellement **de compétences** recrutées spécifiquement par la SATT pour définir et exécuter, avec les inventeurs, un projet de maturation technologique du projet,
- D'un **développeur d'affaires** pour licencier/transférer la/l'innovation fiabilisée vers des acteurs socio-économiques,
- D'un **juriste** pour instruire les aspects contractuels et rédiger la licence.

Le projet suit un processus de transfert défini. Celui-ci démarre par une **Déclaration d'Invention (DI)**. Il s'agit d'un fichier contenant les informations administratives et techniques qui seront fournies à l'établissement employeur. A l'issue d'une étude juridique, technique et économique menée par l'équipe projet, des titres de propriété peuvent être déposés et, si besoin, être complétés par une demande de maturation technologique. L'invention ainsi protégée et qualifiée peut donner lieu à une licence par une prospection d'acteurs ciblés par l'équipe.

Le processus de transfert temporel :



Le processus de décision est le suivant :

	Déclaration d'invention	Pré-Maturation	Maturation Technologique		Licensing
Étapes	Formulaire électronique	Montage Pré-Dossier	Cahier des charges	- Standard - partenariale - Start-up	Licence
Acteurs	Point Contact Etablissement + Equipe Projet SATT + Chercheurs	Equipe Projet SATT + Chercheurs	Equipe Projet SATT + Chercheurs + Partenaire socio-économique (optionnel)	Equipe Projet SATT + Chercheurs + Partenaire socio-économique (optionnel) + Incubateur	Equipe Projet SATT + Chercheurs (expertise scientifique) + Partenaire socio-économique
Actions	Evaluation de la Déclaration d'Invention	Analyse Technico-économique + Dépôt de titres de PI	Dossier à compléter	Gestion et Suivi de la Maturation	Valeur économique de l'innovation + Négociation
Décisions		To	2-3 mois		T30 mois max
		1	2	3	4
		Décision du Comité de Propriété Intellectuelle	Décision: Nécessité Maturation	Avis du Comité d'investissement	Decision Président ou Conseil d'Administration
					Licence

ANNEXE 2 : Déclaration d'Invention

A récupérer sous : <https://www.sattse.com/wp-content/uploads/2013/11/Dossier-DI.zip>

ANNEXE 3 : Manifestation d'intérêts

CONFIDENTIEL

Document à usage strictement interne

TITRE DU PROJET INNOVANT

INFORMATIONS SUR LE PORTEUR DU PROJET

Nom Prénom :

Organisme employeur :

Tél :

email :

Laboratoire :

Tutelles :

Etablissement d'accueil :

Adresse :

**EQUIPE PROJET (LABO D'ACCUEIL, PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE PROJET)
AUTRES PERSONNES OU STRUCTURES IMPLIQUÉES**

DESCRIPTION DE L'INNOVATION (2 PAGES MAXIMUM)

APPLICATIONS POTENTIELLES DE L'INNOVATION ET SES APPORTS SUR LES ENJEUX

Donnez votre vision de l'apport applicatif aux enjeux de l'appel.

**DISPOSEZ-VOUS DE RÉSULTATS SUFFISANTS PERMETTANT DE CONVAINCRE UN
PARTENAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE D'INVESTIR DANS L'INNOVATION (10 LIGNES
MAXIMUM) ?**

Donnez quelques résultats probants susceptibles de répondre à des enjeux énoncés.

**L'INNOVATION A-T-ELLE ÉTÉ DÉVELOPPÉE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE RECHERCHE OU D'UN PARTENARIAT AVEC DES TIERS ?
SI OUI, PRÉCISER LE TYPE DE PARTENARIAT ET LE NOM DES PARTENAIRES.**

DES PARTENAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES ONT-ILS DÉJÀ MANIFESTÉ UN INTÉRÊT POUR L'INNOVATION ?

INDIQUEZ LE STADE DE MATURATION DE VOTRE PROJET

**QUELS SONT VOS OBJECTIFS ?
QUEL EST VOTRE BESOIN EN ACCOMPAGNEMENT POUR LES ATTEINDRE (1 PAGE MAXIMUM) ?**

Donnez votre vision des développements restants à effectuer pour permettre un transfert.